



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE LAVELANET (Ariège)
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2021/79

L'an deux mille vingt et un et le 1^{er} juin à 16 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marc SANCHEZ, Maire.

Étaient présents : Monsieur Marc SANCHEZ, Monsieur Jérôme DUROUDIER, Monsieur Jackie ROY, Madame Fatiha ZERAOULA, Madame Chantal BLAZY, Monsieur Erald GAST, Madame Béatrice BERTRAND, Monsieur Franck FAREZ, Madame Emilie ALLABERT, Monsieur Patrice FAUCONNET, Madame Cécile GRAU, Monsieur Olivier CANIPEL, Madame Isabelle GRAUPERA, Monsieur Raymond MIQUEL, Madame Christine MARECHAL, Monsieur Corrado RANGHELLA, Madame Valérie GUARINOS, Monsieur Jean-Luc TORRECILLAS, Madame Anne-Marie EYCHENNE, Monsieur Guy PUJOL, Madame Pierrette FORGET BARBERA, Monsieur Denis BERTONE, Madame Anne-Marie CLERGUE, Madame Pascale DOMECH, Madame Sylvia GUERRERO.

Procurations de vote :

Madame Myriam LÉONARD donne procuration à Monsieur Jérôme DUROUDIER

Monsieur Yves PAUBERT donne procuration à Monsieur Marc SANCHEZ

Monsieur Olivier AMANS, donne procuration à Madame Sylvia GUERRERO

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA donne procuration à Madame Pascale DOMECH

Étaient absents :

Secrétaire de séance : Monsieur Olivier CANIPEL

Date de convocation : 26 Mai 2021

Objet : Achat d'une maison faubourg de Bensa

Monsieur le Maire rappelle que la collectivité s'est engagée dans un projet de renouvellement urbain du quartier Bensa suite à une démarche de concertation menée avec les habitants en 2018-2019. Afin de rendre ce quartier plus agréable et convivial il s'agit de créer de nouveaux espaces publics végétalisés. Pour se faire, la municipalité est déjà propriétaire d'une maison, située 22 faubourg de Bensa, qu'elle envisage de démolir. Situé à proximité de ce bâtiment, un autre immeuble est en vente, ce qui permettrait de démolir l'ensemble de l'îlot en mauvais état afin de dégager le virage et de créer un nouvel espace public dans le quartier.

Monsieur le Maire propose d'acheter la maison d'habitation à la SCI JUELJOMA, située 16B faubourg de Bensa à Lavelanet, cadastrée section C n°3716 d'une superficie totale de 60m², qui souhaite vendre à la commune cette propriété en mauvais état, en vue de sa démolition dont le relevé de propriété et une copie du plan est annexé.

Après négociation, les deux parties se sont accordées sur le prix de 12 000€, frais d'honoraires d'agence inclus.

En conséquence Monsieur le Maire propose l'acquisition de cette propriété appartenant à la SCI JUELJOMA, au prix de 12.000 € frais d'honoraires d'agence inclus.

Puis, il demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer.

Où l'exposé de Monsieur le Maire,
le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à la majorité des suffrages exprimés (**29 voix POUR**)

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire d'acheter à la SCI JUELJOMA la maison d'habitation située sur la parcelle cadastrée section C n°3716, d'une superficie de 60 m², sise 16B Faubourg de Bensa, au prix de 12.000 € frais d'honoraires d'agence inclus en vue de sa démolition,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget,
- **CONFIE** à Maître Bruno BARBE la réalisation de l'acte notarié et des formalités nécessaires,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer toutes les pièces nécessaires à la concrétisation de cette opération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme.

Le Maire,
Marc SANCHEZ

